

DEJEPS

« ANIMATION SOCIALE »

Animation
socioéducative
ou culturelle, mention :

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par la DRAJES de Normandie

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Du 10 Janvier 2022
A Octobre 2023

LIEU

Hérouville-Saint-Clair
Accessible aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :

15/10/2021

Sélection :

30/10/2021

DURÉE

1200 heures :
700h aux CEMEA
500h minimum en structure
professionnelle.

TARIF DE LA FORMATION

8050€

TAUX DE RÉUSSITE

77,8% sur la dernière promotion

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
5 rue du Docteur Laënnec
14200 - Hérouville-Saint-Clair
02.31.86.14.11
www.cemea-normandie.fr

LE DEJEPS

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme du Ministère de la Jeunesse et des Sports homologué au niveau 5 qui permet à son titulaire de concevoir, coordonner et mettre en œuvre des projets et actions à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. **N° RNCP : 4900**

OBJECTIFS

Cette formation vise à former un professionnel responsable qui intervient dans un contexte institutionnel et législatif sur un territoire donné. Il prend en compte les valeurs de l'Education Populaire, les politiques publiques, il participe au fonctionnement de la structure qui l'emploie et au développement du partenariat.

Pour ce faire, il met en œuvre des projets d'animation et de formation en coordonnant le travail d'équipe dans des démarches pédagogiques adaptées et participatives. Il évalue l'efficacité des projets mis en œuvre.

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action

UC2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socioéducative

UC4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

LES + DE CETTE FORMATION

Un socle commun avec la mention DPTR permet la mutualisation des expériences et des compétences.

Le rythme de l'alternance (environ 1 semaine/mois aux CEMEA).

Les stagiaires élaborent et conduisent des projets d'action et des temps de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le DEJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

■ Déposer un dossier d'inscription complet

(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)

■ Être titulaire de l'attestation « premiers secours » (PSC1)

■ Être âgé de plus de 18 ans au 1er janvier de l'année de l'admission

■ Répondre à l'une des quatre conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation ou du travail social inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 6 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois ou 400 heures, en tant que bénévole ou professionnel
- Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum.

■ Réussir les tests de sélection d'entrée en formation

(entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures)

■ Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

COÛT DE LA FORMATION

- Frais de dossier : 75€ - (*demandeur d'emploi* : 40€)
- Coût pédagogique de la formation : 8050€

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://cemea-formation.com/CGV/>

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat d'apprentissage (CFA PSS)
- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Pro-A
- Prise en charge par un OPCO
- Prise en charge par un employeur
- Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

EMPLOI

Les diplômés de cette mention du DEJEPS interviennent sur des postes à responsabilités en qualité de coordonnateur, responsable de service, animateur coordonnateur social, agent de développement local social,...

Les employeurs sont des associations, des centres sociaux, des établissements de soins, des hôpitaux, des hébergements liés aux personnes âgées ou handicapées, des collectivités territoriales.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ...

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.